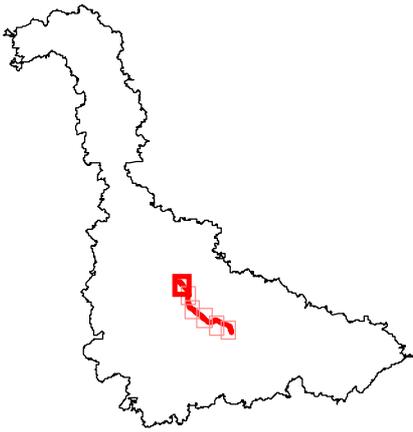


PLAN DE SITUATION
Secteur cartographié encadré en rouge



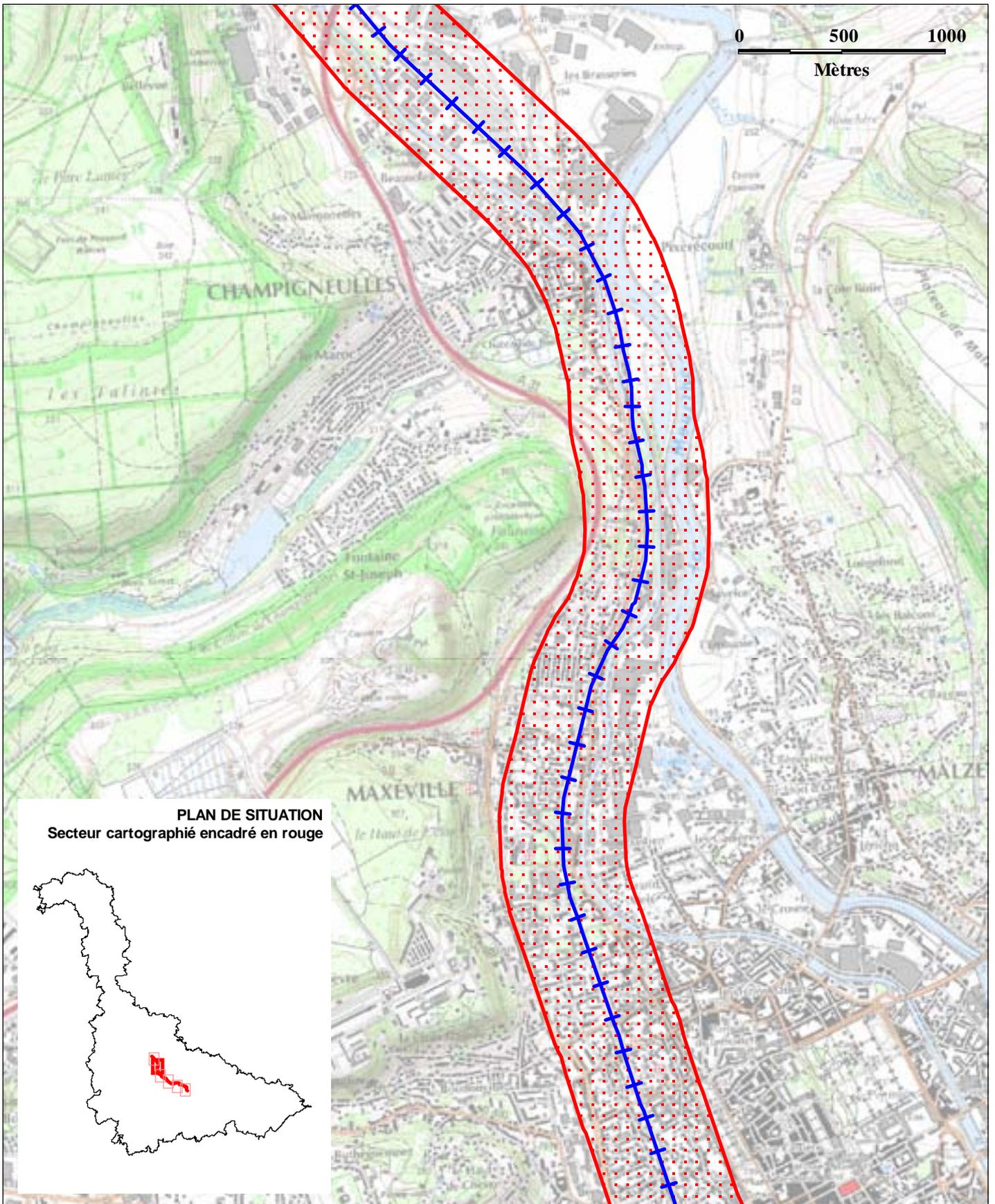
LIGNE 70 - secteur 1 sur 6
CARTE B - Classement sonore des voies - Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord du rail extérieur de la voie la plus proche) en application des articles R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement.

CLASSEMENT SONORE

-  Ligne
-  Secteurs affectés par le bruit
- Catégorie 1 (300m)
- Catégorie 2 (250m)
- Catégorie 3 (100m)
- Catégorie 4 (30m)
- Catégorie 5 (10m)

ECHELLE: 1/25000°

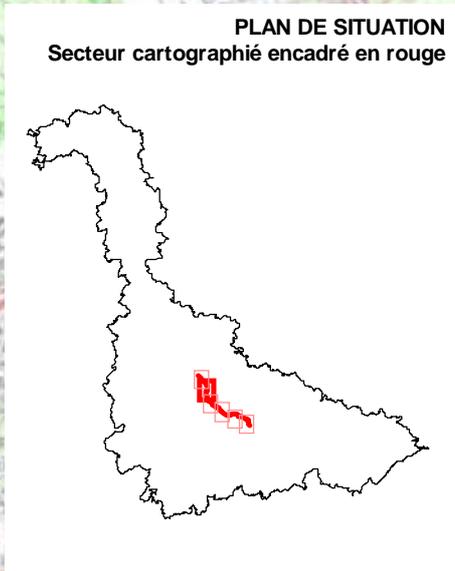


0 500 1000
Mètres

CHAMPIGNEULLES

MAXÉVILLE

MALZEVILLE



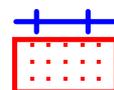
LIGNE 70 - secteur 2 sur 6

CARTE B - Classement sonore des voies - Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord du rail extérieur de la voie la plus proche) en application des articles R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement.

ECHELLE: 1/25000°

CLASSEMENT SONORE



Ligne

Secteurs affectés par le bruit

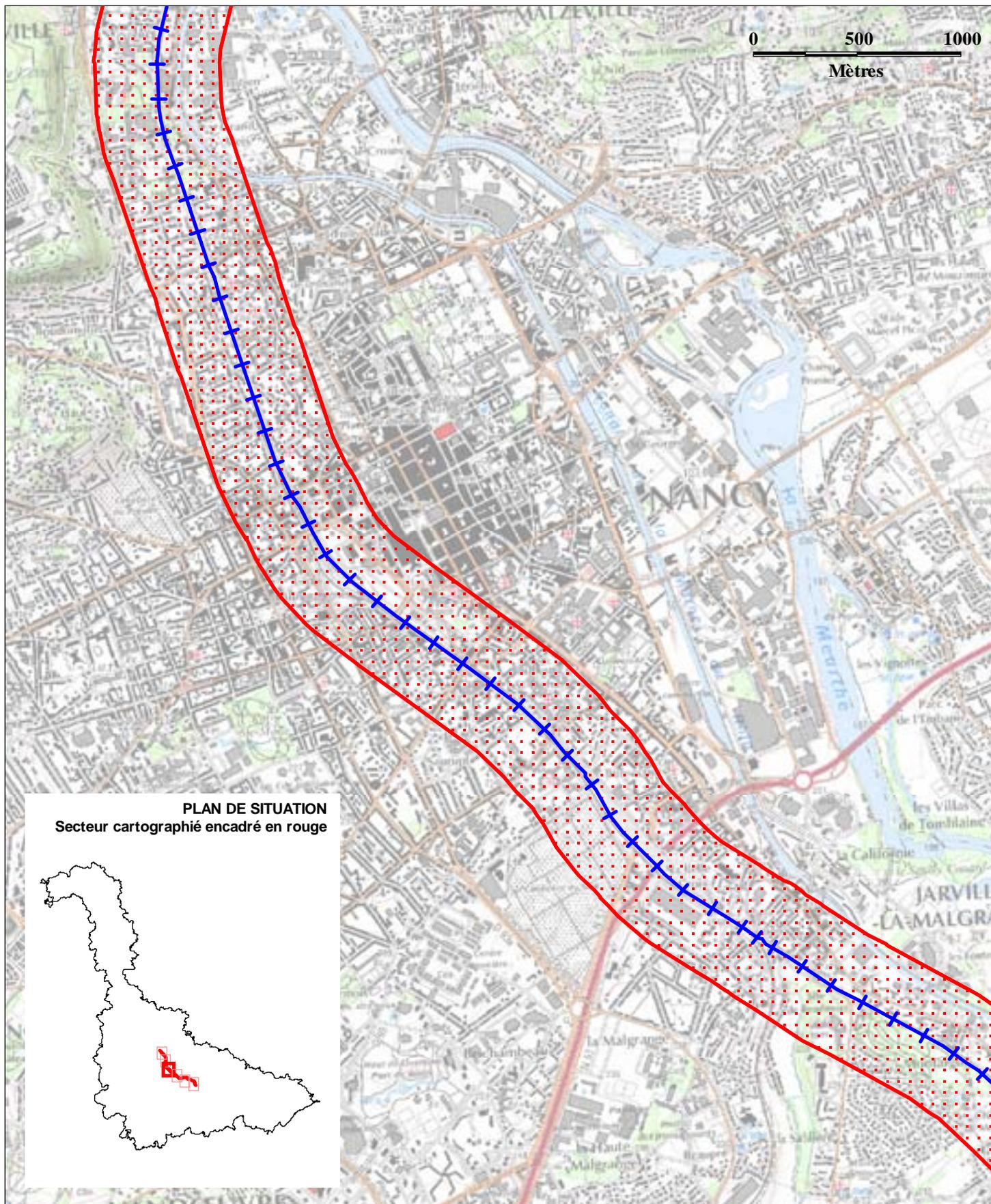
Catégorie 1 (300m)

Catégorie 2 (250m)

Catégorie 3 (100m)

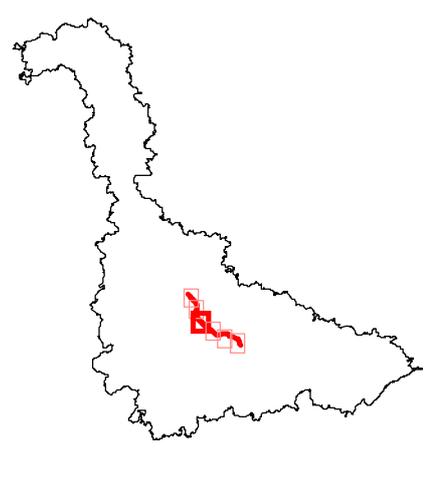
Catégorie 4 (30m)

Catégorie 5 (10m)



0 500 1000
Mètres

PLAN DE SITUATION
Secteur cartographié encadré en rouge



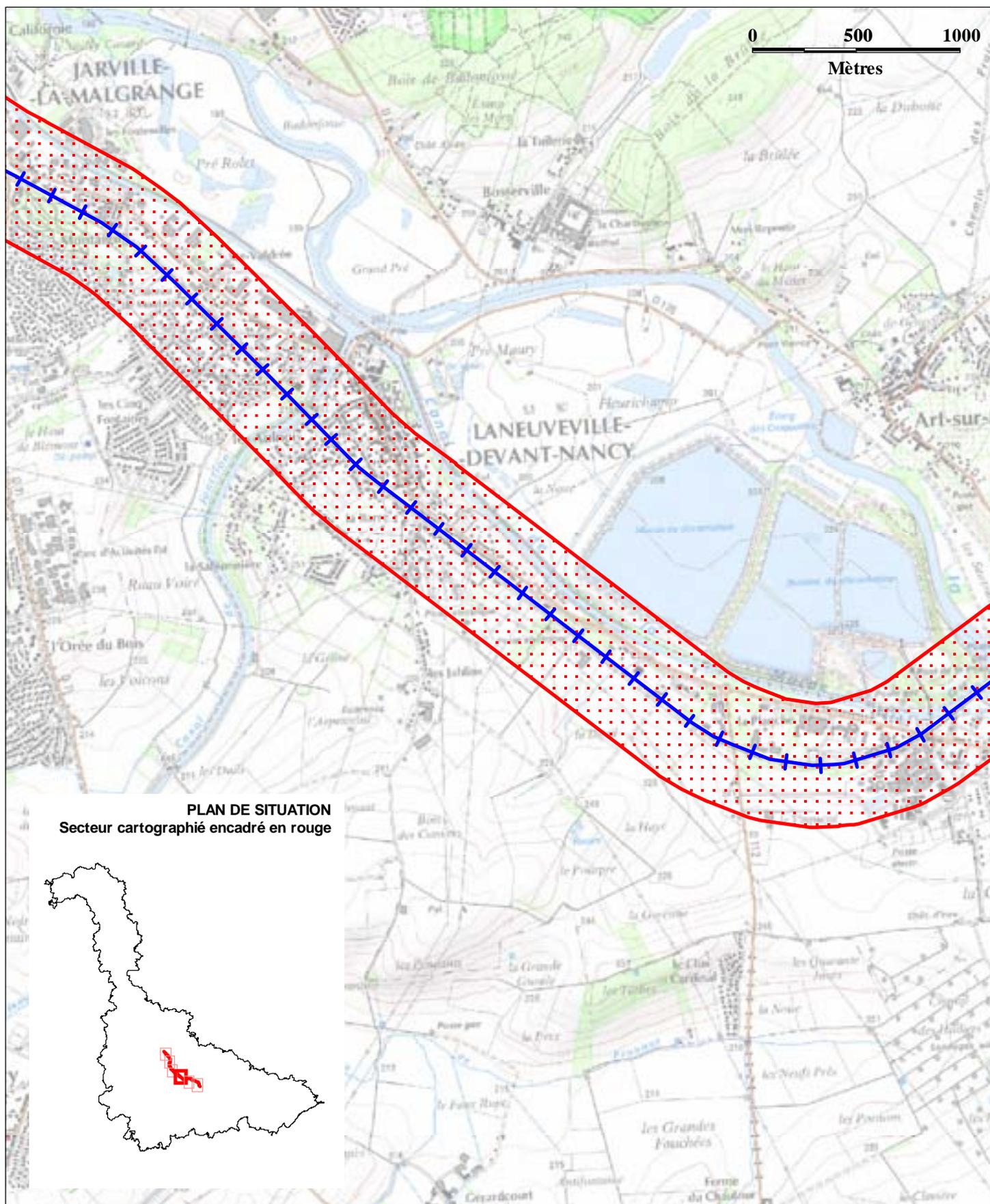
LIGNE 70 - secteur 3 sur 6
CARTE B - Classement sonore des voies - Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord du rail extérieur de la voie la plus proche) en application des articles R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement.

ECHELLE: 1/25000°

CLASSEMENT SONORE

-  Ligne
-  Secteurs affectés par le bruit
- Catégorie 1 (300m)
- Catégorie 2 (250m)
- Catégorie 3 (100m)
- Catégorie 4 (30m)
- Catégorie 5 (10m)



PLAN DE SITUATION
Secteur cartographié encadré en rouge

LIGNE 70 - secteur 4 sur 6

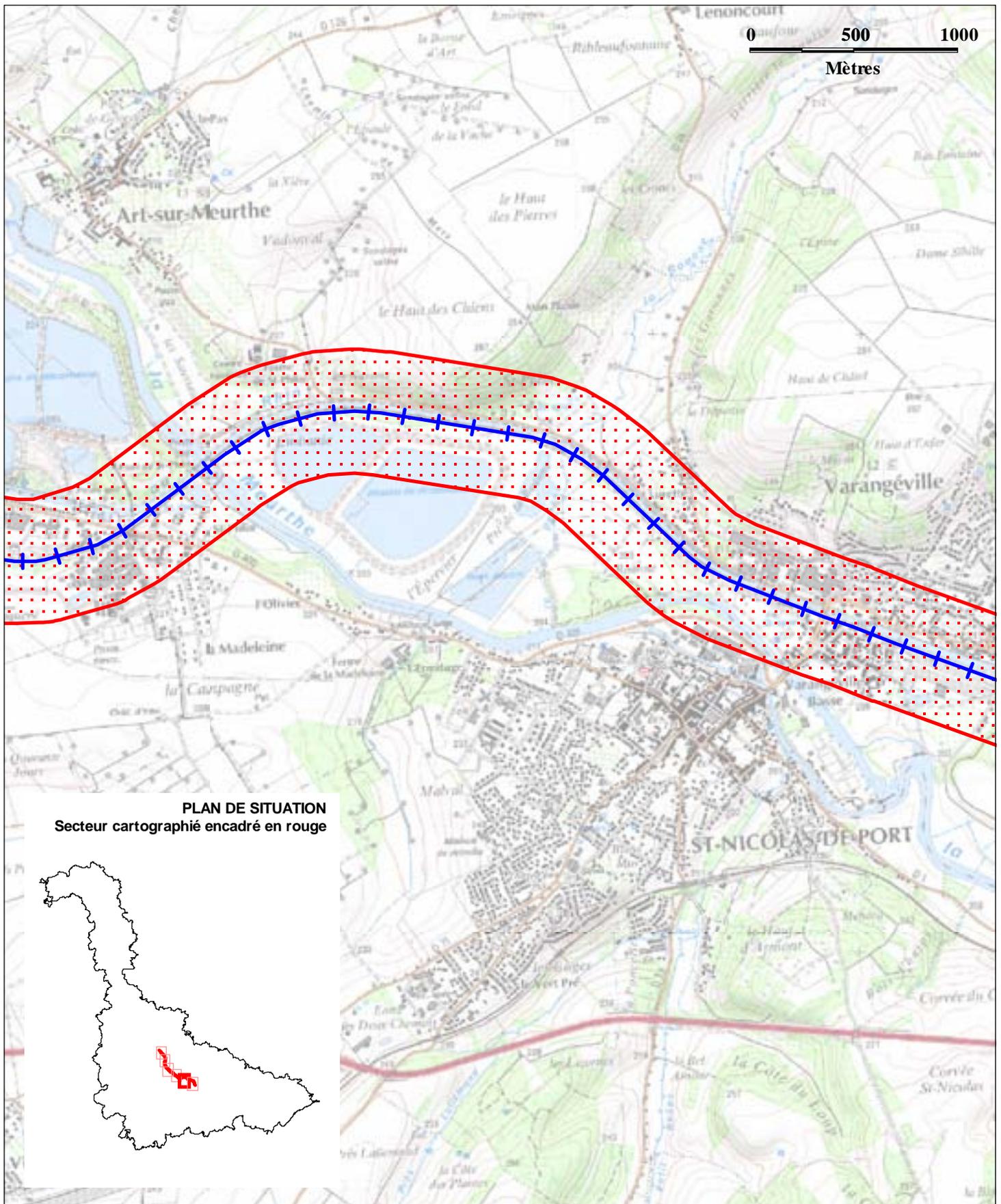
CARTE B - Classement sonore des voies - Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord du rail extérieur de la voie la plus proche) en application des articles R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement.

ECHELLE: 1/25000°

CLASSEMENT SONORE

-  Ligne
-  Secteurs affectés par le bruit
 - Catégorie 1 (300m)
 - Catégorie 2 (250m)
 - Catégorie 3 (100m)
 - Catégorie 4 (30m)
 - Catégorie 5 (10m)



PLAN DE SITUATION
Secteur cartographié encadré en rouge

LIGNE 70 - secteur 5 sur 6

CARTE B - Classement sonore des voies - Secteur affecté par le bruit

Catégories des voies (avec largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre du bord du rail extérieur de la voie la plus proche) en application des articles R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement.

ECHELLE: 1/25000°

CLASSEMENT SONORE

-  Ligne
-  Secteurs affectés par le bruit
- Catégorie 1 (300m)
- Catégorie 2 (250m)
- Catégorie 3 (100m)
- Catégorie 4 (30m)
- Catégorie 5 (10m)

